

# REGLEMENT PARTICULIER

## du 10<sup>ème</sup> RALLYE DES COTES DE LUMIERE

### LES 03 et 04 SEPTEMBRE 2022

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Visa par la Ligue Bretagne Pays de Loire.

Ouverture des engagements : Dès la parution du Règlement

Clôture des engagements : Mardi 23 Août 2022 minuit cachet de la poste faisant foi

Parution du Road-book : Samedi 03 Septembre 2022 au « Restaurant Le 140 » à Beaulieu sous la Roche

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 03 Septembre 2022 de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Vérifications des documents le : Samedi 03 Septembre 2022 de 14h30 à 18h00 Salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.

Vérifications des voitures le : Samedi 03 Septembre 2022 de 15h à 19h00 Parking de la Salle Omnisports Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 03 Septembre 2022 à 14h00 Parking Salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 03 Septembre 2022 à 17h30 Salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 03 Septembre 2022 à 20h00 Salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.

Départ de la première voiture : Dimanche 04 Septembre 2022 à 8 h00

Arrivée de la première voiture : Dimanche 04 Septembre 2022 à 16h15

Vérification finale le : Dimanche 04 Septembre 2022 au Garage BESSON l'Augizière 85190 Beaulieu sous la Roche.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 04 Septembre 2022, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Lieu : Salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.

Remise des prix le : Dimanche 04 Septembre 2022 - 1h15 après l'arrivée du dernier concurrent.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO VALLEE DE LA VIE** organise le 10<sup>ème</sup> **RALLYE DES COTES DE LUMIERE** en qualité d'organisateur administratif avec le concours du **CLUB VENDEE F1** en qualité d'Organisateur Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile **BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE** le **24 Mai 2022** sous le numéro **R31**.

#### *Comité d'Organisation*

Président : Jean-Marc RABAUD Tél : 07 82 59 03 23

Membres : Tous les adhérents du Club Vendée F1

Secrétariat du Rallye : Adresse : BP1- 85190 Beaulieu sous la Roche Tél : 06 30 13 05 98 Valérie ROBIN

Mail : engagementrallyecd@outlook.fr

Site internet : <http://rallyecotedelumiere.wix.com/cvf1>

Permanence du Rallye : Pendant le Rallye Salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.

### **Organisateur technique**

Nom : Club Vendée F1

Adresse : BP1- 85190 Beaulieu sous la Roche.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du collège des Commissaire Sportifs	JOUBERT Dominique	Licence 1106 /14860
Membres du Collège	COULON Thierry MARTINEAU Marine	Licence 1201/4777 Licence 1110/210441
Directeur de course PC	FAUVEL Serge	Licence 1507 /2517
Directeur de course adjoint PC	PAGE Jean-Luc PERRIER Jean-Christophe	Licence 1507/4727 Licence 1507/4884
Directeur de course Adjoint ES 1/3/5/7	MINEUR Jean-Louis COUSIN Guillaume	Licence 1209/29169 Licence 1210/206258
Directeur de course Adjoint ES 2/4/6	MERLIOT Gilles BELY Jean	Licence 1202/13096 Licence 1202/145422
Commissaire Technique Responsable	BEREAU Régis	Licence 1201/136886
Commissaire Technique	BLANCHARD Sébastien VALOT Hugues GOURDON Luc	Licence 1110/214917 Licence 1207/45584 Licence 1202/163936
Chargés des relations avec les concurrents	PIQUENOT Jérôme CERISIER Patrick	Licence 1110/184397 Licence 1117/189022
Chronométrateurs	CHARON Patrick GUION MERLIOT Maryse TISSERAND Jean-Louis GAUDET Ghislaine DEVIN Alain RAGUNEAU Maryse	Licence 1209/42548 Licence 1202/12140 Licence 1106/181287 Licence 1205/4210 Licence 1106/37311 Licence 1106/24305

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye des Côtes de Lumière compte pour :

- La Coupe de France des Rallye 2022 : Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de Loire
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Qui auront lieu le :

**Samedi 03 Septembre 2022 de 14h30 à 18h00**

**Salle omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche**

Les vérifications techniques auront lieu le :

**Samedi 03 Septembre 2022 de 15h à 19h00**

**Parking de la salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche**

Les vérifications finales seront effectuées :

**Dimanche 04 Septembre 2022 Garage BESSON ET FILS l'Augizière 85190 Beaulieu sous la Roche**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 10<sup>ème</sup> Rallye des Côtes de Lumière doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

**Mardi 23 Août 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

**A Club Vendée F1 - BP1, 85190 Beaulieu sous la Roche**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.2.7. Briefing des concurrents et des voitures d'encadrement**

**3.2.7.1P** un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives le Samedi 03 Septembre 2022.

Un briefing oral sera organisé pour les véhicules d'encadrement (info, autorité, 000, 00, 0 et balai) à 18h00 au PC Salle Omnisports, route de Venansault à Beaulieu sous la Roche.

**3.2.9.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

**3.2.10.** Tous les concurrents, pilotes et officiels du rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance prévu au Road Book.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entrainera une pénalité de 80 € pour le 1<sup>er</sup> constat et une pénalité de 160 € en cas de récidive.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Côtes de Lumière représente un parcours de 108.700 kms.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.950 kms.

Les épreuves spéciales sont :

<b>ES 1/3/5/7</b>	<b>La Richardière.....</b>	<b>6.500 Kms</b>
<b>ES 2/4/6</b>	<b>Le Vieux Plessis.....</b>	<b>4.650 Kms</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour la 1<sup>ère</sup> section. L'ordre des départs de la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> section sera, si possible, établi en fonction du classement à l'issue de la première section.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 Passages maximum.**

Les reconnaissances auront lieu le **Samedi 03 Septembre 2022 de 8h30 à 12h et de 14h à 19h00.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

**Il n'y aura pas de remise de prix en espèces.**

Un podium sera organisé et un lot sera distribué à tous les partants, le Dimanche 04 septembre 2022 - 1h15 après l'arrivée du dernier concurrent, parking de la Salle Omnisports – Route de Venansault, Beaulieu sous la Roche.